

## Responsabiliser plutôt qu'exclure

Telle est la vocation des mesures de responsabilisation adoptées par le collège Gérard Philipe à l'égard des élèves auteurs d'incidents.



**D**ans les établissements scolaires, quand un élève commet un incident grave, il passe en conseil de discipline, qui décide de la sanction la plus adaptée selon une échelle prédéfinie allant de l'avertissement à l'exclusion. « Au sein de notre établissement, les exclusions étaient nombreuses et s'avéraient inefficaces, sans compter qu'elles sont vectrices de décrochage scolaire, les élèves étant livrés à eux-mêmes chez eux pendant plusieurs jours. Nous avons choisi de les remplacer, quand cela est possible, par des mesures de responsabilisation qui, en mettant l'accent sur l'individualisation de la sanction, la responsabilisation de l'élève et l'implication de la famille, constituent une alternative éducative » explique Arnaud Lannon, directeur chargé de la SEGPA du collège. Concrètement, pour l'élève, ces mesures consistent à participer, en dehors des heures d'enseignement donc le soir, le week-end ou pendant les vacances scolaires, à des activités de solidarité, culturelles, de formation ou à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives au sein de l'établissement scolaire, d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'une administration d'État.

### Une convention partenariale

Pour les mettre en place, le collège a signé en mars dernier une convention avec différents partenaires sensibilisés à cette démarche et prêts à accompagner le collège dans leur mise en œuvre : la Mairie, qui apporte avec elle tout son tissu associatif ; la structure d'insertion Bâti-Action ; la Fédération sportive et gymnique du travail, qui accompagne les jeunes au travers du sport ; et l'Espace social et d'animation Alain Coudert. Un livret de suivi individuel destiné à l'élève est élaboré et signé par lui, par sa famille, par la structure d'accueil et par l'établissement. Il précise les modalités d'organisation de la mesure, ainsi que ses objectifs. Depuis leur adoption, deux mesures de responsabilisation ont été prises par l'établissement. « Une bagarre, qui aurait pu très mal tourner, a éclaté entre deux élèves. Nous avons proposé à celle qui était la plus impliquée une mesure de responsabilisation de 20h, à effectuer au sein de la bibliothèque Pablo Neruda pour des missions d'accueil, de lecture de comptines à des enfants allophones, de rangement et de classement, et auprès de la Police municipale pour prendre conscience de la gravité de son acte, de ses responsabilités et des alternatives possibles. L'autre élève doit effectuer une mesure de 10h au sein de notre établissement pour de l'aide au fonctionnement du CDI et au dispositif Devoirs Faits. Nous pouvons d'ores et déjà constater que ces deux élèves sont apaisées et se sentent valorisées par les actions qu'elles mènent ». Une initiative positive, qui ne demande qu'à être élargie aux autres collèges de la commune.